



PLAN NATIONAL DE FORMATION 2017
La DGALN vous propose l'action de formation n° 17-232
EcoQuartiers, les fondamentaux de l'aménagement opérationnel durable



Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :
<http://intra.dgaln.i2/l-offre-de-formation-pour-les-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://intra.cmvrh.i2/acces-a-l-offre-de-formation-du-r6.html>

QUAND ?

1er et 2 juin 2017

date limite d'inscription

11 mai 2017 (auprès du CVRH)

OÙ ?

CVRH de NANTES – Formation délocalisée

Rue Maurice Fabre à RENNES

ted-cvrh-nantes@developpement-durable.gouv.fr

vos contacts à la DGALN

maîtrise d'ouvrage : DHUP/AD4

chef de projet : Yâsimîn VAUTOR – 01 40 81 94 12

yasimin.vautor@developpement-durable.gouv.fr

DGALN- Sous-direction de la performance

Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation

Brigitte PELUCHON – Chargée de projet formation

vos contacts au CVRH

chef(fe) de projet : Annie CORBIN-PAOLETTI –
téléphone :02.40.16.08.44

annie.corbin@developpement-durable.gouv.fr

assistant(e) de formation :

Laurence MOLLEREAU - téléphone : 02.40.16.08.55

laurence.mollereau@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

- Comprendre ce qu'est un projet d'aménagement durable, via notamment la présentation de la grille Écoquartier, et les enseignements issus de l'expérience des opérations labellisées,
- Connaître les bases permettant d'appréhender et de porter la politique de l'aménagement opérationnel durable des territoires,
- Disposer d'une méthode éprouvée pour interroger la gouvernance, l'opportunité et la faisabilité du projet, sa programmation et sa gestion au quotidien
- Partager autour de ce sujet les cultures professionnelles différentes en les enrichissant des visions croisées de l'État et des collectivités

le public concerné – les pré-requis

Collectivités et partenaires :

- Élus, Agents de services techniques de collectivités (planification, urbanisme et aménagement, environnement, transition énergétique...)
- Chefs de projet du programme de revitalisation des centres-bourgs
- Sociétés d'économie mixte, aménageurs
- CAUE, agences d'urbanisme

Services de l'État :

- DREAL (référénts EcoQuartier, chargés de mission Développement Durable ou Environnement, référénts revitalisation des centres-bourgs, référénts EcoCité, transition énergétique...)
- DDT (référénts EcoQuartier, référénts nouveau conseil aux territoires, chargés de mission Développement Durable ou Environnement, référénts territoriaux, transition énergétique...)
- Services locaux des agences nationales (ANRU, ADEME, ANAH...)
- Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)

CONTEXTE

Le bureau de l'aménagement opérationnel durable (AD4) compte parmi ses missions la mise en place et la diffusion de la démarche et du label EcoQuartier inscrit dans le Plan Ville Durable. Mise à disposition des collectivités, la démarche EcoQuartier est un outil opérationnel adaptable à tous les contextes pour faire levier vers l'aménagement durable des villes. La démarche EcoQuartier est élaborée autour de 4 dimensions et de 20 engagements qui ont pour vocation d'interroger et de guider les collectivités dans leur projet d'aménagement opérationnel. Collectivité en milieu rural, périurbain et grande ville : chaque collectivité, quels que soient sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire.

Du plan ville durable au lancement du label national fin 2012, ce sont plusieurs années de travail qui ont permis la construction collaborative d'une démarche partagée, qui s'améliore en continu pour mieux correspondre aux attentes des collectivités et porteurs de projets.

Pour sensibiliser les collectivités à la démarche EcoQuartier et mobiliser les services de l'Etat, plusieurs modules de formations sont proposés .

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

Jean-Théophile Gandon référent EcoQuartier à la DREAL Bretagne

Nicolas Clemens chargé de mission Urbanisme durable à la DREAL Bretagne

Jean-François Bohuon maire de La-Chapelle-Thouarault

Daniel Durand adjoint au maire de La-Chapelle-Thouarault en charge de l'Urbanisme

Sébastien Gervaise de la LPO Ille-et-Vilaine

Julien Bailleul, de Territoires

Programme :

Séquence 1 (2 heures) :

- La démarche écoquartier du ministère : du plan ville durable au label EcoQuartier
- Les différentes étapes, de la charte à l'amélioration continue du projet, l'accompagnement des porteurs de projet par l'État, les partenaires associés à la démarche

Séquence 2 (3 heures) :

- Les 4 dimensions et 20 engagements de la démarche EcoQuartier
- Déclinaison de l'aménagement opérationnel durable : se poser les bonnes questions au bon moment, mobiliser les compétences et les acteurs autour de son projet, identifier des pistes de solutions ensemble

Séquence 3 (3 heures) :

- Présentation par la collectivité et/ou l'aménageur d'un EcoQuartier ou d'une opération identifiée comme durable par les services locaux compétents en l'absence d'EcoQuartiers reconnus à proximité du lieu de formation
- Visite commentée et structurée de l'opération par les porteurs de projet, collectivité, aménageur, promoteur, autres partenaires ou service de l'Etat

Séquence 4 (3 heures) :

- Les enseignements et retours d'expériences issus des projets labellisés et des 3 dernières campagnes de labellisation

BULLETIN D'INSCRIPTION

PNF DGALN 2017 - Action n° 17-232

(à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription)

par courriel : ted-cvrh-nantes@developpement-durable.gouv.fr

1er juin : Rue Maurice Fabre à RENNES

2 juin : Visite de la ZAC de la Niche aux Oiseaux, à La Chapelle-Thouarault (35)
EcoQuartier labellisé à l'étape 2 en 2014.

LA FORMATION : EcoQuartiers, les fondamentaux de l'aménagement opérationnel durable

CVRH concerné : **Nantes**
Chef(fe) de projet : **Annie CORBIN-PAOLETTI**
Assistant(e) : **Laurence MOLLEREAU**
Dates de la formation : **1er et 2 juin 2017**
Date limite d'inscription : **11 mai 2017**

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail

T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier

T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications

Le stagiaire utilise son droit individuel à la formation (D.I.F.) : oui non

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...) N° du département du service

Grade

Fonctions

Adresse courriel

Catégorie fonction publique					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
Statut d'origine du demandeur					
MLETR-MEDDE <input type="checkbox"/>	MAAF <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Préciser votre moyen de transport :

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	<input type="checkbox"/>	Date et signature de l'agent
Avis favorable <input type="checkbox"/>		Date et signature du supérieur hiérarchique
réservé <input type="checkbox"/>		
défavorable <input type="checkbox"/>		
Priorité	1 <input type="checkbox"/>	Visa du responsable RH ou formation du service
	2 <input type="checkbox"/>	
	3 <input type="checkbox"/>	